

Conférence générale

GC(SPL.3)/8

27 janvier 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Troisième session extraordinaire

Point 3 de l'ordre du jour provisoire
(GC(SPL.3)/1)

Examen des pouvoirs des délégués

Texte de la communication datée du 26 janvier 2023 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, se référant aux travaux du Bureau et au rapport de la Commission de vérification des pouvoirs de la troisième session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, a l'honneur de l'informer que la délégation de la République islamique d'Iran tient à souligner sa position de principe sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, à savoir que le fait de se joindre au consensus au titre de ce point de l'ordre du jour ne constitue en aucune façon une reconnaissance du régime israélien.

La mission permanente de la République islamique d'Iran demande que cette réserve soit dûment consignée dans les rapports de la troisième session extraordinaire de la Conférence générale.

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

Vienne, le 26 janvier 2023

[Sceau]

À l'attention du Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique